

Π 373

**ORIGINAL**

**MINISTRE DU TOURISME  
SPORT ET LOISIRS**

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix

**CABINET**

---:---:---

**ARRÊTE N° 2203 /M.T.S.L.-CAB**

portant classement des Hôtels en  
République Populaire du Congo

---:---:---

**LE MINISTRE DU TOURISME, DES SPORTS ET LOISIRS,**

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;  
 (/u la loi n°076/04 du 7/12/84 portant ratification de  
 l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification  
 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
 (/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du  
 Premier Ministre ;  
 (/u le décret n° 85/1423 du 7 Décembre 1985 portant nomination  
 des Membres du Gouvernement ;  
 (/u le décret n° 85/262 du 5 Mars 1985 modifiant le décret  
 n° 83/012 du 11 Janvier 1983 portant organisation du Ministère du  
 Tourisme, des Loisirs et de l'Environnement ;  
 (/u le décret n° 82/004 du 6 Janvier 1982 portant création du  
 Conseil Supérieur du Tourisme ;  
 (/u le décret n° 84/078 du 19 Janvier 1984 portant régleme-  
 tion des Etablissements d'hébergement et de restauration ;  
 (/u l'arrêté n° 6920 du 7 Août 1984 déterminant les normes de  
 classement Etablissements d'hébergement touristique ;  
 (/u le procès-verbal de la Commission de classement du 5 septem-  
 bre 1984,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :** Conformément à l'article 3 de l'arrêté 6920 du 7 Août 1984 déterminant les normes de classement des Etablissements d'hébergement touristique, les Hôtels ci-dessous, implantés en République Populaire du Congo, sont classés comme suit :

- \* HOTEL 4 ETOILES LUXE :  
MBAMOU PALACE PLM
- \* HOTELS 4 ETOILES :  
LE MERIDIEN  
COSMOS FRANTEL  
MBOU-MVOUMVOU NOVOTEL

.../...

\* HOTELS 3 ETOILES A :

ZAMBA FRANTEL  
HOTEL NDJINDJI

\* HOTELS 3 ETOILES B :

HOTEL PILO  
GRAND HOTEL  
ATLANTIC PALACE  
MIGITEL  
VICTORY PALACE

\* HOTELS 2 ETOILES A :

LES BOUGAINVILLEES  
LA PONTENEGRINE  
M.A.JO.CA.  
GUEST HOUSE

\* HOTELS 2 ETOILES B :

HOTEL DU DJOUE  
LE TROPICAL  
LE JUMEO  
LE BEACH  
BASSANDZA  
BIKOUMOU  
NTSONA  
HOTEL DU MARCHÉ  
HOTEL NKAYI  
LE NIARI HOTEL  
BAYONNE ET FILS  
AKOUA PALACE  
LE KOUYOU  
LE SERGENT NORMAL  
HOTEL SUCO  
OKOUME

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET  
DE LA REGLEMENTATION

\* HOTELS 1 ETOILE:

8 FEVRIER  
BOKOLE  
LE PETIT LOGIS  
MAMPAMBIS  
LE PLAZZA  
BONGUI  
LE FLUVIAL ABG  
HOTEL DE TALANGAI  
EXA I  
EXA II  
MILEX II  
LE BEL AIR  
LES GROTTES DE MOUKONDÓ  
HOTEL MAKOUMBOU  
AU BOUT DU RAIL  
KIN HOTEL  
NDEY  
LE BOSQUET  
BAKADILA  
A.T.S.P HOTEL  
LE JITEL

LES ETABLISSEMENTS NON CLASSES :

GROUPE I :

LA PATTE D'OIE  
LE DOYEN  
HOTELUX  
O M E G A  
LE PATERNEL  
N G O K O  
LE SPOUT NICK  
MAMPOUYA  
MBEMBA NSAYI  
GRAND MAB  
BALLON D'OR

.../...



LA VASIERE  
LA KONGA  
AUBERGE DE PAPA PIERROT  
LOUESSE PALACE  
HOTEL DU PARTI  
MONTAGNE SANDA  
CHEZ PAULETTE  
AUBERGE DE LA CITE  
LE PIZZOR  
MAPILA  
SAPRINEX  
RIDEAUX NOIRS  
LES CHIFFRES ROMAINS  
AUBERGE DE TIE-TIE  
LA PERGOLA

GROUPE II :

CASINO  
MILEX MPISSA  
DECHANGO  
OKOUMOU  
CLIVER  
AMBOULIS  
CONGO LIBRE  
HOTEL DU MARCHÉ DE POTO-POTO  
8 JUILLET 1979  
YOBO ET FRERES  
LE BUFFET DE LA GARE  
PAILLOTE B.J.B  
M A B  
HOTEL DU DISTRICT  
ITOUA MOISE

ARTICLE 2 : Les Etablissements ainsi classés sont tenus au respect des dispositions réglementaires en vigueur dans le secteur touristique.

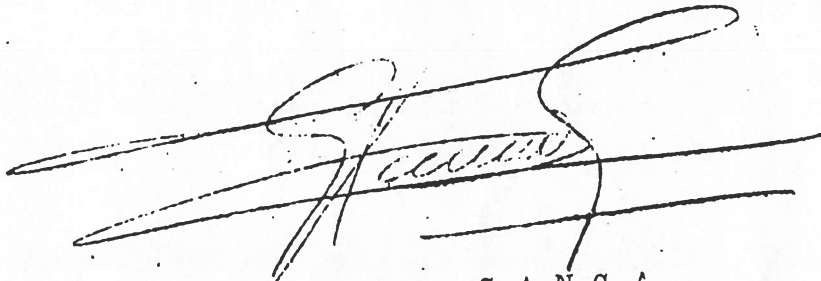
ARTICLE 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

.../...

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général aux Tourisme et Loisirs est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature.

ARTICLE 5 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 12 Mars 1986



Jean-Claude GANGA .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGTL	3
DGSP	5
DGSE	8
SOPROTHEL	4
SG COMMERCE	10
SCAT	7
CUH	5
GSANTE/HYGIENE ET ASSAIN.	4
TOUS HOTELS	93
ARCHIVES .-	10



Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

